

221C1307  
FR0004155240-FS0439

7 juin 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VERGNET SA**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> juin 2021, notamment par un courrier reçu le 7 juin, la société par actions simplifiée Arum Industries<sup>1</sup> (3, avenue Victor Hugo, 75116 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 mai 2021, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société VERGNET SA et détenir, à cette date, 34 279 412 actions VERGNET SA représentant autant de droits de vote, soit 49,86% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital consécutive à la mise en place d'une ligne de financement sous la forme d'une émission d'obligations convertibles en actions VERGNET SA.

Le déclarant a précisé détenir, au 7 juin 2021, 34 279 412 actions VERGNET SA représentant autant de droits de vote, soit 48,85% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée détenue à hauteur de 51,24% du capital et des droits de vote par la société Well (anciennement dénommée Krief Group), elle-même contrôlée au plus haut niveau par M. Louis Petiet et à hauteur de 48,76% du capital et des droits de vote par M. Patrick Werner.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 68 748 045 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 70 176 615 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.